

Crédits de
conservation
de biodiversité

CCB



National Ecocredit
1100, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1310
Montréal (Qc) H3B 4N4
Tel. : (514) 871-5335
www.nationalecocredit.com

Les constructions, le développement industriel et l'extraction de ressources naturelles comme les métaux et certaines sources d'énergie sont essentiels à la croissance économique. Ces activités ont toutefois souvent causé d'importantes pertes en matière de biodiversité, pertes qui ne peuvent être totalement évitées dans le cadre de l'activité économique traditionnelle. La compensation de ces atteintes à la biodiversité est une solution qui permet de préserver la valeur écologique de l'écosystème global.

Conséquence pour la biodiversité des actions d'entreprises à fort impact environnemental

Les constructions, le développement industriel et l'extraction de ressources naturelles comme les métaux et certaines sources d'énergie sont essentiels à la croissance économique. Toutefois, ces activités ont souvent causé d'importantes pertes en matière de biodiversité, pertes qui ne peuvent être totalement évitées dans le cadre de l'activité économique traditionnelle.

Les CCB abordent cette problématique en offrant aux développeurs de projets un mécanisme de mitigation afin de prévenir l'effet irréversible de leur projet sur l'environnement. En accroissant et en protégeant la valeur écologique des territoires, il est possible de réclamer des CCB. Les CCB provenant d'un projet de conservation qui protège à perpétuité un territoire peuvent être transigés en échange de pertes définitives à la biodiversité dues à un développement d'autres territoires.

Le principe de la compensation des atteintes à la biodiversité est parfois remis en question par certains tenants de la conservation de l'environnement. Ceux-ci craignent en effet que l'utilisation de mesures compensatoires encourage les responsables de la réglementation à donner le feu vert à des projets ayant des impacts graves sur la biodiversité, en autant que les promoteurs des projets les compensent. Ceci autoriserait alors les entreprises à causer des dommages environnementaux importants là où elles réalisent leurs projets, dans la mesure où elles appliquent des mesures de compensation en d'autres endroits.

Le Business and Biodiversity Offsets Program (BBOP) répond à cette préoccupation au moyen des CCB, et en préconisant un respect rigoureux de la « hiérarchie des mesures d'atténuation », selon laquelle les mesures de compensation sont une solution de « dernier recours ». Tous les efforts raisonnables doivent être pris pour éviter puis minimiser l'impact des projets de développement et pour restaurer la biodiversité dans les lieux touchés. Dans la seule éventualité où ces mesures sont prises, le développeur du projet pourra alors acheter des CCB pour compenser les dommages causés à la biodiversité. Le respect de la hiérarchie des mesures d'atténuation est le premier des dix principes établis par le BBOP en matière de pratiques exemplaires.

Au sujet des CCB

Les crédits de conservation de biodiversité (CCB) est un programme d'échanges non obligatoires qui vise à compenser la perte de biodiversité dans un site au moyen de mesures de conservation et de préservation de la biodiversité généralement mises en œuvre ailleurs que sur le site touché. Les CCB constituent un mécanisme financier utile aux entreprises ou organisations qui ont un important impact sur la biodiversité et qui souhaitent compenser la perte de biodiversité causée par leurs activités. Ces travaux de récréation ou de protection de la biodiversité, une fois quantifiés, surveillés et vérifiés, donnent lieu à l'émission de CCB.

Les CCB sont des paiements incitatifs découlant d'achats non obligatoires destinés à encourager et à appuyer la préservation ou la restauration de la biodiversité, qu'il s'agisse d'habitats naturels, de couloirs de migration ou d'écosystèmes. Par le biais de ces incitatifs financiers, le programme de CCB permet aux industriels, aux gestionnaires d'immeubles, aux agriculteurs et aux collectivités (notamment les municipalités) de réaliser ou d'améliorer les programmes de protection de la biodiversité.

Comment le programme fonctionne-t-il?

Contrairement aux crédits de carbone et aux crédits d'eau, les CCB ne peuvent être exprimés en unités physiques telles qu'une masse de gaz à effet de serre ou un volume d'eau. Même si la protection du territoire est un des principaux critères, on doit reconnaître qu'un hectare de désert n'est pas aussi riche biologiquement qu'un hectare de forêt tropicale ou d'un banc de corail. Conséquemment, l'émission d'un CCB doit prendre en compte plusieurs facteurs dont :

- Le total d'hectares;
- Le nombre d'espèces présentes;
- Le nombre d'espèces en danger;
- La densité biologique;
- La présence de site de nidification ou de corridor migratoire;
- La vulnérabilité de l'écosystème;
- La liaison avec d'autres zones à protéger;
- Et autres critères.

Un système de pointage est établi pour démontrer la valeur écologique totale du site à protéger. Les CCB sont émis en fonction du résultat obtenu. Dans tous les cas, l'habitat naturel doit être protégé à perpétuité. Des standards et protocoles reconnus internationalement sont utilisés pour élaborer le processus.

Les CCB sont des éléments de l'environnement qui peuvent être enregistrés et dont on peut suivre l'évolution dans des registres de produits de base particuliers, comme Markit ou Cool Action Project Registry, et qui peuvent être librement échangés sur le marché de gré à gré. Il est possible d'obtenir des CCB, rétroactivement, jusqu'en 2008.

Genres de projets admissibles

Les projets d'intendance ou de récréation de la biodiversité et des projets de régénération de conservation sont généralement acceptés au titre du programme de CCB, dans la mesure où ces projets ne sont pas obligatoires et où ils affichent des surplus par rapport aux pratiques courantes, sont durables et occupent un terrain jouissant d'une protection à perpétuité. Au Canada, les projets qui visent la conservation des zones humides, l'amélioration des berges et la protection des couloirs de migration et des espèces sont généralement acceptés.

Prix

Les CCB sont échangés sur le marché de gré à gré et leur prix unitaire peut largement varier. Contactez votre représentant pour plus d'information.

Processus de qualification

Pour être admissible au programme des CCB, le promoteur de projet doit produire un plan d'amélioration et de conservation de la biodiversité comprenant une évaluation de la perte de biodiversité qui doit être validé par un auditeur indépendant, autorisé avant d'être enregistré au Registre des projets.

Ce rapport doit être vérifié par un vérificateur autorisé en matière de CCB avant d'être inscrit au registre des projets. Les CCB sont échangés par numéro de série.





Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

nationalecocredit.com
Tél. : (514) 871-5335
info@nationalecocredit.com